



Luxembourg, le 16 janvier 2026

## **Projet de courrier (avec demande d'entrevue) 30km/h**

**À l'attention du  
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics – Administration des Ponts et Chaussées  
Et de la Ville de Luxembourg**

Objet : Demande d'introduction d'une limitation générale à 30 km/h sur la Montée de Clausen et la rue de la Tour Jacob – et sollicitation d'une entrevue

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'évolution de la mobilité urbaine à Luxembourg-Ville et à la suite de notre réunion du mois de mars 2025 avec les représentants de la Ville, nous souhaitons réintroduire formellement la demande d'instauration d'une limitation de vitesse à **30 km/h** sur l'ensemble de la **Montée de Clausen, de la rue de Clausen** ainsi que sur la **rue de la Tour Jacob**.

### **1. Contexte et justification de la demande**

Les récents réaménagements réalisés dans d'autres quartiers, notamment au Limpertsberg où la rue des Glacis — axe majeur de sortie de ville — est désormais limitée à 30 km/h, témoignent d'une volonté claire de renforcer la sécurité et de réduire les nuisances dans les zones habitées.

La Montée puis la rue de Clausen constituent un axe de trafic de sortie de la ville d'importance similaire, reliant Clausen à Neudorf et traversant un milieu densément résidentiel. À ce titre, une limitation cohérente à 30 km/h apparaît pleinement justifiée.

### **2. Sécurité des habitants et des piétons**

La portion située **après le carrefour du Plateau Altmünster** est particulièrement problématique en raison de l'accélération significative des véhicules dans la descente vers Clausen, ce qui augmente les risques pour les piétons, les élèves, les riverains et les touristes.

### **3. Réduction des nuisances sonores**

Les accélérations dans la descente génèrent un niveau sonore élevé pour les habitants. Une limitation généralisée à 30 km/h contribuerait de manière tangible à réduire ces nuisances et à améliorer le cadre de vie.

### **4. Statut de route nationale et coordination nécessaire**

Lors de notre réunion de mars 2025, les représentants de la Ville ont indiqué que la limitation à 30 km/h était appliquée « à tous les endroits où cela est possible », mais que sur les routes étatiques, elle ne pouvait généralement être instaurée que ponctuellement. Ils ont également mentionné que l'Administration des Ponts et Chaussées pourrait envisager une limitation à 30 km/h **sur un tronçon de l'Allée Pierre de Mansfeld** dans le cadre d'un éventuel réaménagement.

Le fait que **la Montée de Clausen et la rue de la Tour Jacob apparaissent comme routes nationales sur le Géoportail** rend nécessaire une coordination entre la Ville, le Ministère et l'Administration des Ponts et Chaussées. C'est pourquoi nous adressons cette demande conjointement aux deux institutions.

## 5. Notre demande

Nous sollicitons :

- l'introduction d'une **zone 30 continue** sur l'ensemble de la Montée de Clausen et de la rue de la Tour Jacob ;
- l'étude de la **mise en place d'un dispositif de feux dynamiques** s'activant automatiquement en cas de dépassement ;
- la clarification des étapes nécessaires à la mise en œuvre, en coordination entre les administrations concernées.

## 6. Demande d'entrevue

Afin de discuter de manière constructive de ces propositions et d'examiner avec vous les solutions envisageables, nous souhaitons solliciter une **entrevue commune** entre le Ministère, la Ville de Luxembourg et le Clausener Syndikat.

Nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour convenir d'une date et d'un lieu.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à cette demande essentielle pour la sécurité et la qualité de vie des habitants du quartier et restons dans l'attente de votre réponse.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Comité du Clausener Syndikat asbl.,



**Annamaria Ranieri,**  
présidente

**Séverine Zimmer**  
Vice-présidente et secrétaire